

**BULLETIN MUNICIPAL DE
Saint-Patrice-de-Beaurivage**

juillet 2014

LE BEAURIVAGEOIS

**du jardin
dans ma vie**

Votez pour Saint-Patrice !

Vous aimez Saint-Patrice et souhaitez contribuer à son embellissement ?

Aidez Saint-Patrice à gagner ce concours en votant pour un projet d'aménagement paysager de la municipalité ! Plus un projet amasse de votes, plus il a de chances de se concrétiser. Pour voter, il suffit de vous rendre à <http://dujardindansmavie.com/concours-les-fleurons-du-quebec-liste> et de voter pour les deux projets présentés par notre municipalité d'ici le 31 août 2014 (voir page 2 du bulletin).

Le grand prix est une métamorphose d'un lieu public. La municipalité gagnante recevra la visite de l'équipe de professionnels en horticulture DU JARDIN DANS MA VIE, accompagnée de son porte-parole Joël Legendre.

Lecture estivale

Profitez de l'été pour relaxer en lisant un bon livre. À la bibliothèque, que de choix et c'est gratuit !

241 biographies de personnalités d'ici et d'ailleurs.

1810 romans de tous genres : historique, policier, aventure et science-fiction.

575 documentaires traitant de sujets variés. Et plus de **1900** livres pour les enfants.

Bibliothèque Florence-Guay



470, rue du Manoir
Tél. : 418-596-2439

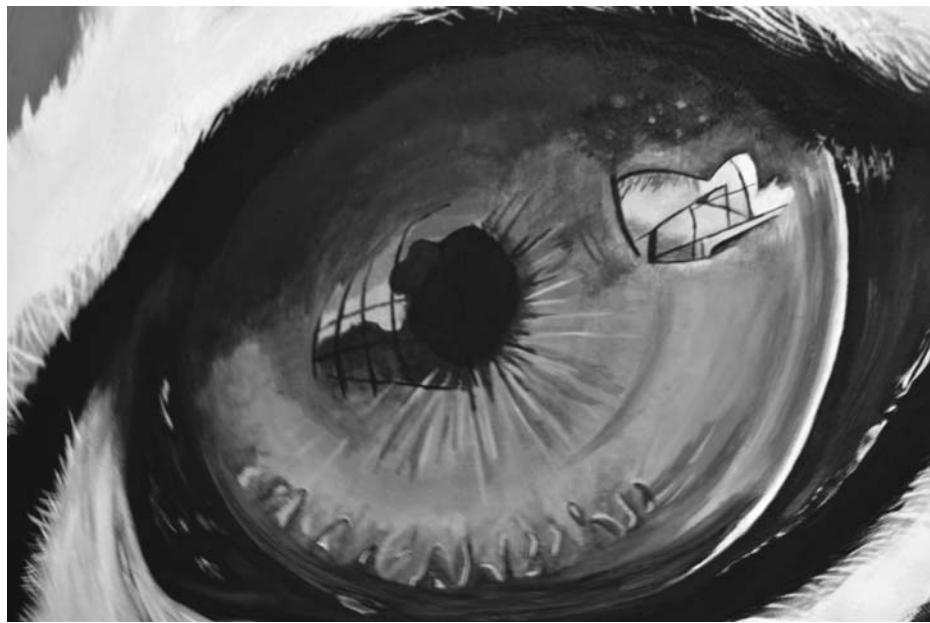
Mardi et jeudi : 18 h 30 à 20 h

www.mabibliotheque.ca/saint-patrice

Bienvenue à tous !

VENEZ VOIR LES ŒUVRES !

Les œuvres de Maude Poirier sont exposées au bureau municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage. Madame Poirier a accepté l'invitation de la Municipalité qui offre une vitrine aux artistes locaux dans ses nouveaux bureaux du 486, rue Principale, bureau 100. Jeune artiste de Saint-Patrice, elle est étudiante au CÉGEP de Beauce-Appalaches. Elle se consacre principalement à la peinture et la photographie. Faites un arrêt au bureau municipal pour découvrir le talent d'ici.



Deux projets présentés par Saint-Patrice dans le cadre du concours *Du jardin dans ma vie des fleurons du Québec*

Un des deux projets retenus dans le cadre de cette demande est l'aménagement d'un parc riverain : Le parc Raymond-Blais. Cet aménagement permettra la restauration des berges de ce secteur qui ont été fortement altérées au cours des dernières années en plus de donner accès aux résidents de la Municipalité à la rivière, à l'exemple de plusieurs villes et municipalités au Québec, dans le but de démocratiser l'accès au cours d'eau. La réalisation de ce projet s'inscrit également dans un effort global de revitalisation de ce secteur qui a été fortement touché par le passage de la tempête post-tropicale Irène les 28 et 29 août 2011. La réalisation de l'aménagement de ce Parc se fera en collaboration avec l'organisme Les Amis du Patrimoine de la rivière Beau-rivage afin de s'assurer que les interventions réalisées en bordure de la rivière soient des plus adéquates. Il s'agit de mettre en valeur une ressource physique du territoire de la Municipalité tout en offrant un cadre de vie stimulant à sa communauté.



Le second projet présenté par la municipalité est l'aménagement d'un jardin communautaire sur un terrain vacant localisé à l'arrière de l'Office municipal d'habitation. Il s'agit d'un îlot de nature entouré d'habitations unifamiliales au cœur du village. Ce projet répond en plusieurs points aux objectifs que s'est fixés la municipalité dans sa démarche d'embellissement, dans la mise en œuvre de sa politique MADA et dans sa volonté d'améliorer le cadre de vie de ses résidents. C'est un projet intégrateur et mobilisateur. Les partenaires ciblés pour la réalisation du projet sont : l'office d'habitation municipale, l'école primaire la Source, Lotbinière en Forme, les services de garde en milieu familial, la municipalité et son terrain de jeux estival ainsi que les résidents du

quartier constitué de jeunes familles. Nous souhaitons favoriser les rencontres intergénérationnelles tout en intervenant sur la saine alimentation. Plusieurs activités et thèmes pourraient graviter autour de ce projet communautaire. Ce sera une belle façon de diversifier l'offre d'activités sur le territoire de la municipalité.

N'oubliez pas d'aller voter !

<http://dujardindansmavie.com/concours-les-fleurons-du-quebec-liste/>

Conservez vos canettes et bouteilles consignées ainsi que vos cartouches d'encre pour nos jeunes de l'école La Source. Pour les canettes et les bouteilles, les collectes auront lieu le 6 septembre 2014 et le 3 janvier 2015. Pour les cartouches d'encre, vous pouvez aller les porter à l'école en tout temps.

Pour plus d'infos, consultez le site web municipal au www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca et visitez la page *École primaire La Source* sous l'onglet *Culture et Loisirs*.

On embellit Saint-Patrice !

La municipalité fait des efforts pour embellir l'ensemble de son territoire et elle vous invite à en faire autant. En 2012, elle s'est inscrite à *Fleurons du Québec*. Un rapport d'inspection a été produit identifiant les aspects positifs ainsi que les pistes d'amélioration. La municipalité se classe dans la catégorie des deux Fleurons. Elle souhaite évidemment améliorer sa position. Pour ce faire, elle doit suivre les recommandations du rapport. Cette année, grâce aux efforts conjugués du comité *Fleurons du Québec* et du comité d'embellissement, la municipalité espère créer un engouement populaire pour l'embellissement.

L'embellissement n'est pas seulement une affaire de fleurissement et de verdissement. Il appartient à chacun, à sa façon, de contribuer aux efforts. Le règlement concernant les nuisances nous informe des mesures de base qui peuvent être prises par les propriétaires et les locataires dans le but d'embellir les propriétés et de donner fière allure à notre municipalité.

L'objectif est de permettre aux résidents de Saint-Patrice de contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie. Si vous désirez plus de précisions sur les notions d'embellissement, n'hésitez pas à nous joindre au bureau municipal. C'est avec plaisir que nous vous proposerons des outils d'information adaptés. Nous vous remercions de votre collaboration!

Règlement concernant les nuisances

Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble :

12.1- de déposer, laisser, jeter ou permettre que soient déposés, laissés ou jetés sur ou dans tout immeuble, des branches mortes, des débris de démolition, des déchets, de la ferraille, des papiers, des bouteilles vides, de la vitre., des ordures ménagères, des substances nauséabondes ou des rebuts de toutes sortes.

12.2- de déposer, laisser jeter ou permettre que soient déposés, laissés ou jetés sur ou dans tout immeuble, des eaux sales ou stagnantes, des immondices, du fumier, des animaux morts des matières fécales et autres matières malsaines.

12.3- de déposer, laisser, jeter ou permettre que soient déposés, laissés ou jetés des huiles d'origine végétale ou animale à l'extérieur d'un bâtiment ailleurs que dans un contenant étanche, fabriqué de métal ou de matière plastique et muni et fermé par un couvercle lui-même étanche.

12.4- de laisser pousser sur un immeuble des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de deux (2) pieds ou plus.

12.5- de laisser propager les maladies végétales, les champignons, les chenilles, les insectes, les mauvaises herbes de manière à incommoder les propriétés voisines. Sont considérées comme des mauvaises herbes notamment les plantes suivantes Herbe à poux (ambrosia SPP) et Herbe à puce (rhusradicans)

12.6- de laisser sur un immeuble une ou des carcasses, des parties ou débris de véhicules automobiles, d'appareils mécaniques ou de véhicules de tous genres, un ou des appareils mécaniques non en état de fonctionner des véhicules automobiles fabriqués depuis plus de sept (7) ans, non immatriculés pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement, sauf si l'immeuble a fait l'objet d'un permis de réparation automobile ou de recyclage tout en étant conforme aux normes du Ministère de l'Environnement et de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

12.7- de laisser sur un terrain autre qu'un terrain commercial ou industriel, des produits ou du matériel reliés à un usage commercial ou industriel.



Aménagement d'une nouvelle plate-bande de vivaces à l'entrée du parc municipal.



Pacte rural Des érables

Le 14 juin 2014, dans le cadre du pacte rural, la municipalité de Saint-Patrice a procédé à l'embellissement du secteur résidentiel Des érables et Bisson en y plantant de beaux érables. Le pacte rural a pour but d'impliquer le plus de gens possible pour la réalisation de projets communautaires.

Un gros merci aux citoyens de ces deux rues pour leur implication.

Pacte rural : la halte routière

Le 16 et 17 juin 2014, la municipalité a décidé de redonner vie à la halte routière Saint-David Saint-Jean en y disposant des tables à pique-nique et des poubelles et en y installant un magnifique pont construit par des bénévoles.

Un gros merci aux personnes impliquées.

Bons pique-niques en famille !





La halte routière située à l'intersection du rang Saint-Jean et Saint-David a été réaménagée. Un endroit idéal pour pique-niquer et observer la rivière Beaurivage.

DES BLEUETS À CUEILLIR PRÈS DE CHEZ VOUS !

La Bleuetière Sasseville vous propose à nouveau cette année ses beaux et savoureux bleuets.

De la fin-juillet jusqu'à la fin du mois d'août, la bleuetière offre à ses clients : de l'auto-cueillette et des bleuets cueillis en panier.

NOUVEAUTÉ DE L'ANNÉE : des tartes maison aux bleuets !

Téléphonez avant de vous déplacer pour vérifier les disponibilités : 418 596-2743.

Cet été, rendez-vous à la Bleuetière Sasseville pour faire le plein d'antioxydants ! C'est bon pour la santé !



LA RESSOURCERIE À SAINT-PATRICE

Dorénavant, la Ressourcerie de Lotbinière met à la disposition de la population un conteneur pouvant recevoir des vêtements, des livres, de menus articles, de la vaisselle bien emballée, des jouets.

Ce conteneur est situé au 530, rue Principale dans la cour de la salle municipale.

Pour faciliter le travail de l'équipe de la Ressourcerie, il est préférable de bien fermer les sacs et les boîtes et de bien emballer les objets dangereux (ex : couteaux).

Nous vous remercions de votre générosité.

La Ressourcerie de Lotbinière.



ANNUAIRE DE LOTBINIÈRE

**Afin de préparer la prochaine parution de l'Annuaire de Lotbinière
(janv 2015)
pour que nous ayons un outil plus fiable et efficace que jamais;**

Les citoyens sont invités à nous contacter pour toutes corrections, retraits, ajouts...

Peuvent nous contacter également les citoyens qui n'ont qu'un cellulaire (pas de ligne téléphonique conventionnelle) et qui souhaiteraient y être répertoriés.

**Nous contacter entre 8h et 20h du lundi au vendredi au :
418-905-3013 ou par
courriel à : info@cclotbiniere.com**

Ces corrections seront possibles avant le 31 octobre 2014



Cours sur les nouvelles technologies

ABC Lotbinière offrira, dès septembre 2014, des ateliers sur les nouvelles technologies (téléphone intelligent, tablette numérique, GPS) et les réseaux sociaux (Facebook et Skype) ainsi que tout ce qui concerne la sécurité sur Internet. Ces ateliers seront offerts aux personnes de 50 ans et plus dans votre municipalité et c'est gratuit.

Pour inscription ou information : 418 728-2226

RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

7.2 Arrosage de la végétation

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

7.2.1 Périodes d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- a) Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.
- c) Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

7.2.2 Systèmes d'arrosage automatique

Un système d'arrosage automatique doit être équipé des dispositifs suivants :

- a) Un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie, empêchant les cycles d'arrosage lorsque les précipitations atmosphériques suffisent ou lorsque le taux d'humidité du sol est suffisant;
- b) Un dispositif antirefoulement à pression réduite pour empêcher toute contamination du réseau de distribution d'eau potable;
- c) Une vanne électrique destinée à être mise en œuvre par un dispositif de pilotage électrique et servant à la commande automatique de l'arrosage ou du cycle d'arrosage. Celle-ci doit être installée en aval du dispositif antirefoulement;
- d) Une poignée ou un robinet-vanne à fermeture manuelle servant exclusivement en cas de bris, de mauvais fonctionnement ou pour tout autre cas jugé urgent. La poignée ou le robinet-vanne doit être accessible de l'extérieur.

Toutefois, un système d'arrosage automatique, installé avant l'entrée en vigueur de ce règlement et incompatible avec les exigences de cet article, peut être utilisé, mais doit être mis à niveau, remplacé ou mis hors service avant le 1^{er} janvier 2015.

7.2.3 Nouvelle pelouse et nouvel aménagement

Malgré l'article 7.2.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 7.2.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivants le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

Programme de recyclage des contenants vides de pesticides et de fertilisants

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2014, participez au *Programme de recyclage des contenants vides de pesticides et de fertilisants* en utilisant une façon simple, écologique et responsable d'en disposer. C'est aussi poser un geste concret pour l'environnement en réduisant votre empreinte écologique à la ferme. En prime, vous économiserez en utilisant vos pesticides et fertilisants jusqu'à la dernière goutte.

Parce que les contenants de fertilisants et de pesticides doivent être éliminés de façon sécuritaire, en les gardant à l'écart des sites d'enfouissement et en évitant qu'ils ne soient brûlés, on protège l'environnement et on leur donne aussi une nouvelle vie ! Une fois broyés, vos contenants vides seront en effet réutilisés pour la fabrication d'objets variés, dont des tuyaux de drainage agricole !

Pour plus de détails, visitez le site www.agrirecup.ca ou téléchargez le document d'informations sur le site web de Saint-Patrice.

CATÉCHÈSE POUR L'UNITÉ PASTORALE DE LA NOUVELLE BEAUCE 2014-2015

IMPORTANT

Dans l'Unité, l'âge du jeune au début de sa démarche doit être de 9 ans pour le pardon et 12 ans pour la confirmation.

Le jeune doit avoir l'âge requis avant le 1^{er} octobre 2014.

POUR LES JEUNES DE 6 À 8 ANS (Éveil à la foi) :

Des démarches de catéchèses pour les 6 à 8 ans sont disponibles dans certaines de nos communautés. Veuillez vous présenter lors des inscriptions pour plus d'information.

POUR LES COMMUNAUTÉS DE :

St-Elzéar	St-Patrice	St-Sylvestre	Ste-Marie
------------------	-------------------	---------------------	------------------

Rencontre D'INFORMATION et D'INSCRIPTION pour la catéchèse et les brebis de Jésus

St-Elzéar : Salle terrain de jeu (OTJ) ----- 25 août 2014 : 19h00-20h30

St-Patrice et St-Sylvestre : Église St-Patrice ----- 04 sept. 2014 : 19h00-20h30

Ste-Marie : Église Sainte-Marie ----- 26 août 2014 : 19h00-20h30
Salle communautaire ----- 27 août 2014 : 19h00-20h30

INSCRIPTION SEULEMENT

St-Elzéar : Salle terrain de jeu (OTJ) ----- 02 sept. 2014 : 19h00-20h00

Ste-Marie : Salle communautaire : ----- 02 sept 2014 : 15h00 à 17h00 et 18h00 à 19h00
Salle communautaire : ----- 03 sept 2014 : 15h00 à 17h00 et 18h00 à 19h00

Pour d'autres informations vous pouvez appeler au 418-387-5467

Et demandez Michèle De La Sablonnière, Anne Dussault ou Honoré Assandé

INSCRIPTION À LA CATÉCHÈSE DANS LES COMMUNAUTÉS DE :

Scott, St-Bernard, St-Narcisse	418-475-6994
St Isidore	418-882-5624
Ste-Hénédine	418-935-3534
Ste-Marguerite	418-935-3722



En collaboration avec

AgriRÉCUP

UPA L'Union des producteurs agricoles



Grand Merci à vous tous qui avez contribué à la réussite de la messe et du méchoui de la Saint-Jean-Baptiste. Merci spécialement à nos commanditaires : Le Comité de la Fête nationale, La Municipalité de Saint-Patrice, M. Charles Bilodeau, M. Marcel

Savoie (Relais des Campagnes), La Coop St-Patrice, Acomodation Cybelair, Les Cultures Fortin. Merci à tous les bénévoles, à l'abbé Croteau, musiciens et membres de la chorale. Grâce à votre générosité et l'apport de tous, la somme de 1207,00 \$ a été déposée au compte de la Fabrique.

Nous vous souhaitons une bonne période des vacances.

Les membres du Conseil de la Fabrique

INVITATION À TOUS : Fête pour les départs des abbés Gilles Maheu et Bernard St-Hilaire

La fête aura lieu le dimanche 27 juillet 2014 à l'église de Sainte-Marie de 19 à 21 heures. Toute la population des 10 paroisses de l'unité pastorale Nouvelle-Beauce est conviée. L'entrée est libre. Une messe d'Action de grâces sera célébrée suivie d'une cérémonie plus personnalisée. Des hommages seront lus et des présents remis, dont une bourse en argent provenant des dons des paroissiens et paroissiennes. Le tout sera suivi d'une santé partagée dans l'église.

D'ici le 27 juillet, si le cœur vous en dit, pour l'un ou l'autre de nos jubilaires ou les deux, vous pourrez rédiger un mot, une carte, accompagnée au besoin d'un montant d'argent et remettre le tout au presbytère de votre paroisse. Il sera également possible de remettre votre carte le 27 juillet à l'occasion de la fête elle-même.

Nous vous attendons nombreux.

Le comité organisateur

Récits de vie et histoire locale

Dans les années 1980, un projet de collecte d'entrevues orales a eu cours dans la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage. Une quarantaine d'entrevues ont été réalisées grâce à un projet soutenu par le fédéral (soixante-dix heures d'entrevues orales) et nous y retrouvons entre autres des entrevues avec le forgeron du village, madame Maria Blaney McLory, madame Edmond Perrault, madame Lionel Sylvain, madame Claire Mercier-Therrien et les demoiselles Nadeau. Cette mine d'information a été colligée sur cassettes VHS et bêta. Malheureusement, cette technologie n'est plus disponible et il est maintenant difficile de les consulter et de les mettre en valeur.

La municipalité a décidé de donner suite à ce projet à haute valeur culturel et historique. Différents intervenants du milieu considèrent que ce projet est important et ont contribué financièrement à sa poursuite. Par exemple, la MRC de Lotbinière et la Société Patrimoine et histoire des seigneuries de Lotbinière participent financièrement au projet. Ces organismes considèrent qu'il y a peu de documentation historique sur la municipalité de Saint-Patrice et que le contenu de ces cassettes est une richesse historique qu'il faut non seulement préserver, mais diffuser largement.

Ainsi, le contenu de ces cassettes a récemment été transféré sur DVD. Suite à une rencontre entre Frédéric Desjardins, directeur général, et madame Marie-France Saint-Laurent, agente de développement culturel de la MRC de Lotbinière, la municipalité a mandaté Guy D'Amours pour créer des guides d'écoute pour chacun des DVD et effectuer le repérage historique nécessaire des précieux documents pour la mise en valeur de notre histoire locale. Par la suite, des capsules thématiques seront créées et diffusées sur Internet via le site web de la municipalité. Des animations citoyennes en collaboration avec la bibliothèque Florence-Guay, l'école La Source et la Société d'histoire régionale sont également prévues. Si tout se déroule comme prévu, la diffusion de ce trésor historique pourrait débuter dès l'automne 2014.

Entente de développement culturel



Quelques conseils pour réussir son compost

Maîtriser les techniques de base du compostage

Aérer votre compost en le brassant. L'oxygène joue un rôle primordial dans le processus du compostage. Le manque d'air et un excès de matières vertes dans le tas entraînent des odeurs désagréables.

Prévoir des réserves de feuilles mortes et de gazon coupé. Afin d'avoir un compost équilibré, il est important d'avoir accès toute l'année à des matières brunes, riches en carbone, et des matières vertes, riches en azote.



Quelques conseils pratiques

Mélanger les catégories de matières. Assurez-vous de retrouver l'équilibre suivant dans votre composteur : deux parties de matières brunes pour une partie de matières vertes. Prenez note que le compostage est plus efficace lorsque les morceaux de matière organique sont de petite taille.

Vérifier l'humidité. Votre compost doit toujours être humide et son humidité doit être comparable à celle d'une éponge essorée. Un manque d'humidité entraîne la mort des micro-organismes. Si le tas est sec, il faut donc ajouter de l'eau et bien mélanger. Par contre, trop d'humidité entraîne une mauvaise odeur; il faut alors ajouter de la matière brune.



Vos idées.
Nos ressources.
Votre succès.

TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LOTBINIÈRE - 15E ÉDITION

Soyez des nôtres lors de ce tournoi devenu un incontournable. C'est une superbe occasion de maillage entre entrepreneurs et partenaires impliqués.

DATE : 26 août 2014

ENDROIT : Club de Golf Lotbinière (269, route 269, Saint-Gilles)

HEURE : Départ à 13 h pour tous (shot gun) Formule 4 balles - meilleure balle

REPAS : Le souper sera servi entre 18 h 30 et 20 h

COÛT : Golf et souper : 140 \$ / personne (taxes incluses)

Souper seulement : 50 \$ / personne (taxes incluses)

INFORMATION : 418 728-2205, poste 101

Centre de santé et de services sociaux
Alphonse-Desjardins
Centre hospitalier affilié universitaire de Lévis

La cohabitation 24 h/24 parents-bébé implantée à l'Hôtel-Dieu de Lévis

Depuis le lundi 16 juin 2014, la cohabitation 24 heures sur 24 est implantée à l'Unité mère-enfant du CSSS Alphonse-Desjardins (CSSSAD).

Cette pratique est une norme dans les hôpitaux du Québec en raison de ses nombreux bienfaits.

La cohabitation permet au bébé de mieux s'adapter à la vie extra-utérine, de dormir plus calmement, de se sentir confortable, au chaud et en sécurité auprès de ses parents. De leur côté, les parents apprennent à mieux connaître leur nouveau-né et à se sentir plus confiants lors du retour à la maison. La pouponnière est désormais réservée aux bébés qui nécessitent des soins en raison de leur état de santé. Les parents d'enfants prématurés ou malades, de même que les intervenants qui sont à leur chevet, ont ainsi tout l'espace requis pour demeurer auprès des bébés et pour travailler adéquatement.